

## REGLEMENT CONCOURS

Article 1 : La société Editions Casterman s.a. (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Cantersteen 47/4, Belgique, organise un concours (ci-après « le Concours ») se déroulant exclusivement dans 30 (trente) librairies françaises participantes.

Article 2 : Le Concours est ouvert à toute personne physique sans obligation d'achat, à l'occasion de la sortie de l'ouvrage « Lotto Girl » (ISBN 9782203122222) dans l'une des librairies participantes et ayant accepté le présent règlement (ci-après « Les Participants »). Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec l'Organisateur ou ses partenaires, et d'une façon générale, toutes personnes ayant participé à la mise en œuvre du Concours, ainsi que leur famille directe.

Article 3 : Les Participants âgés de moins de 18 ans doivent avoir obtenu l'accord de leur(s) parent(s) ou tuteur légal pour accepter les présentes Conditions et participer au Concours.

En donnant leur accord pour que l'enfant mineur s'inscrive et participe au Concours, les parents ou tuteurs légaux acceptent d'être liés par les présentes Conditions en ce qui concerne la participation au Concours par l'enfant.

Article 4 : Pour participer au Concours, chaque Participant doit se rendre dans l'une des librairies participantes. Le Participant se verra remettre un ticket à gratter, dans les limites du nombre d'exemplaires disponible à la librairie concernée (20 tickets par librairie participante).

Article 5 : Le gain du Participant est indiqué sous la pastille grattable du ticket. Les lots en jeu sont détaillés à l'article 10 du présent Règlement.

Article 6 : Le Concours se déroulera à partir du 13 septembre 2017 jusqu'à épuisement des stocks disponibles en librairie.

Article 7 : En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au Concours et à l'attribution des prix.

Si le Concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel.

Article 8 : Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours.

Le non-respect des présentes Conditions ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles qu'elles soient, entraînera l'élimination pure et simple des Participants concernés. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire et ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 9 : Le ou les gagnant(s) doivent autoriser toute vérification concernant leur identité et adresse. Toute identification fausse entraîne automatiquement l'élimination de la participation. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles qu'elles soient, entraînera l'élimination pure et simple des Participants concernés.

Article 10 : Les lots mis en jeu sont au nombre de 600 :

Nombre de lots	lot
30	A : 6 romans* Casterman + 1 carnet + goodies**
90	B : 3 romans*** Casterman + 1 carnet + goodies**
180	C : 1 carnet + goodies**
300	D : goodies**

\* 6 romans : *Et plus si affinité*, *L'Archipel* tome 1, *The cost of all things* (titre provisoire), *Juniper Lemon*, *The truth and the lies of Ella Black* (titre provisoire), *Le dernier magicien* tome 1.

\*\* goodies : des marques-pages, des badges et un extrait tiré de l'ouvrage *Rock War*

\*\*\* 3 romans : *L'Archipel* tome 1, *Juniper Lemon*, *Le dernier magicien* tome 1.

Les gagnants des lots A et B devront, afin de valider leur gain et de permettre à l'Organisateur de leur transmettre les romans, transmettre par courriel à ce dernier une photographie de leur ticket gagnant ainsi que leurs coordonnées postales (en France métropolitaine, en Belgique ou en Suisse, sous peine d'invalidation de la participation), à l'adresse suivante : [communication@casterman.com](mailto:communication@casterman.com). Les romans seront envoyés auxdits gagnants au fur et à mesure de leur sortie dans le courant de l'année 2018.

Article 11 : Le traitement des données personnelles des Participants est soumis à la loi belge du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée ([www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)).

Ces données sont récoltées et conservées par les Editions Casterman.

Les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant aux Editions Casterman.

Ces données sont destinées à être utilisées pour la gestion des participants.

Article 12 : Les coordonnées et contacts de l'Organisateur sont les suivantes :

Editions Casterman s.a.  
Cantersteen 47/4  
1000 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise : 0466.745.984

Téléphone : 0032(0)2 209 83 00

Fax : 0032(0)2 209 83 01

Courriel : [communication@casterman.com](mailto:communication@casterman.com)

Article 13 : Le règlement est disponible online et peut être envoyé sur simple demande écrite au auprès des Editions Casterman, Cantersteen 47 – 1000 Bruxelles, Belgique.

Article 14 : Toute participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 15 : Le Concours est soumis au droit belge. Pour toute contestation concernant son application ou son interprétation, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.